



S'emparer de l'accord de consortium

L'accord de consortium joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des projets collaboratifs. Depuis de nombreuses années, DESCA (Development of a Simplified Consortium Agreement) est de très loin le modèle le plus utilisé au sein du PCRI. Il suit les évolutions du Programme-Cadre : projets en coûts réels, projets en Lump Sum et projets avec des partenaires associés. Le maîtriser devient indispensable. L'ANRT, membre du Core Group DESCA depuis sa création, détaille dans cette formation le contenu précis de ce modèle pour permettre aux participants de bien négocier leur accord.

Objectifs pédagogiques

Maîtriser les différentes composantes de l'accord de consortium (la gouvernance, les dispositions financières, la gestion de la propriété intellectuelle...).

Connaître les points clés pour sécuriser ses rapports avec ses partenaires.

Appréhender les spécificités liées à l'organisation du travail en consortium pour tous types de projets Horizon Europe.

Prérequis

Aucun. Formation ouverte aux débutants, primo accédant à un financement européen.

Pour qui

Chargés de projets, chargés du suivi financier de projets européens, juristes, chargés de valorisation, chercheurs.

Modalités pédagogiques

Un exposé théorique enrichi d'exemples, de quiz, et de mise en pratique, suivi d'échanges interactifs. Un support de formation, une bibliographie.

Où

Session en distanciel (visioconférence sur Teams).

Évaluation

Un questionnaire d'évaluation, à compléter en ligne en fin de session, permet aux participants d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs et la qualité de la formation.

Présence

Un certificat de réalisation est transmis aux participants à l'issue de la formation.

10h00 Accueil et objectifs de la formation

10h15 Introduction : l'accord de consortium et le modèle DESCA
Définitions
Délais de contractualisation
Le modèle DESCA

10h45 La gouvernance d'un projet collaboratif : les options pour les projets en coûts réels et en Lump Sum
Responsabilités entre les partenaires
Connaître les différents rôles applicables
Structure de la gouvernance

11h45 Questions & Réponses

12h00 Mise en pratique

12h30 Pause déjeuner

14h00 Les dispositions relatives au financement : les options pour les projets en coûts réels et en Lump Sum
Modalités de versement du financement

15h00 La propriété intellectuelle
Règles applicables à la gestion du background et des résultats
Régir les droits d'accès

Mise en pratique

15h45 Questions & Réponses

16h00 Fin de la formation



Ouvert à tous



4h30



Distanciel



500 € HT



Renseignements, inscriptions, accessibilité PSH :

Valérie Philippart - Tél : 01 55 35 25 50 - formation@anrt.asso.fr

Nos formations sont accessibles jusqu'à 5 jours ouvrés avant la date de session.

L'ANRT est certifiée Qualiopi pour la catégorie « actions de formation ». Possibilité de prise en charge par les fonds publics ou mutualisés, dont les OPCO (sous réserve de leur accord préalable).

Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le numéro 11755659875 auprès du préfet de région d'Île-de-France.